

Projet de développement centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CVER DE SAINTE-SOPHIE

Atelier thématique sur les besoins et les marchés

Fiche de travail N° 2

WM
INTERSAN INC

Table des matières

La raison d'être du projet	3
Le territoire et les marchés	4-5
La situation actuelle au Québec	6-7
Le marché de l'élimination	8
Une place pour Sainte-Sophie	9
La prévision des besoins	10
Nouvelles capacités requises	11
Des avantages environnementaux et régionaux	12



La raison d'être du projet

Dans le cadre du projet de développement de ses installations de Sainte-Sophie, INTERSAN réalise une étude des impacts sur l'environnement dont le rapport sera remis au ministère de l'Environnement du Québec en vue de l'obtention des autorisations nécessaires. Le contenu de ce rapport est soumis à des fins de consultation aux représentants intéressés du voisinage et de la communauté. Cette consultation sur l'étude d'impact, qui répond aux indications de la directive du Ministère sur le contenu de l'étude à produire, prend la forme d'ateliers d'échanges portant sur les principaux sujets abordés dans le rapport de l'étude d'impact.

Un centre intégré

Le projet proposé par INTERSAN pour le développement du site de Sainte-Sophie consiste à y aménager un centre polyvalent de gestion des matières résiduelles qui puisse répondre en priorité aux besoins de la MRC de La Rivière-du-Nord qui découleront du plan de gestion des matières résiduelles en voie d'adoption. Ce centre, le Centre de valorisation environnementale des résidus ou CVER, comprendra un bioréacteur qui sera le principal équipement et le cœur même du site. Des déchets ultimes provenant de la MRC et de ses voisines, de même que de municipalités sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), y seront reçus et traités pour en retirer du biogaz utilisable comme source d'énergie. Une description générale du projet est présentée dans un Feuilleton d'information (janvier 2003) remis par INTERSAN à la population régionale.

Dans l'ensemble, le CVER est conçu pour traiter un million de tonnes de matières résiduelles par année. Des installations seront en place pour exploiter les possibilités de tri, récupération et recyclage des diverses catégories de résidus. La plus grande partie sera néanmoins acheminée au bioréacteur, le volume prévu étant du même ordre de grandeur que ceux

reçus au site en 2001 et 2002. La demande d'autorisation porte sur une durée d'opération de neuf ans, soit sur un volume total de près de neuf millions de tonnes de résidus. Cette demande tient compte de la situation de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Rivière-du-Nord, de l'application de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, et des progrès actuels et prévisibles dans la récupération et le recyclage. Au plan commercial, le projet prend en considération les territoires et les clientèles déjà desservis par INTERSAN, ainsi que la diminution rapide des capacités d'enfouissement présentement constatée dans la grande région de Montréal.

Analyse rigoureuse des besoins

L'analyse des besoins et des marchés effectuée par INTERSAN porte sur l'évolution de la situation au cours des dix prochaines années, soit jusqu'en 2012. Elle s'appuie sur les statistiques d'évolution de la population publiées par l'Institut de la Statistique du Québec, ainsi que sur les données sur la gestion passée et actuelle des matières résiduelles retrouvées dans les bilans réalisés par RECYC-QUÉBEC à tous les deux ans. Cette période de dix ans couvre aussi les années 2003 à 2008 sur lesquelles porteront les plans de gestion des matières résiduelles qui seront adoptés d'ici la fin de 2003 par les MRC et la CMM.

Dans le cadre du rapport de l'étude d'impact, l'analyse des besoins et des marchés fournit les bases de la justification du projet d'INTERSAN, ainsi que l'approche corporative pour répondre aux besoins identifiés. Cette analyse illustre aussi les moyens qu'entend déployer INTERSAN pour appuyer les efforts de la MRC de La Rivière-du-Nord pour atteindre les objectifs fixés par la politique gouvernementale. Le projet de CVER respecte ainsi les orientations préliminaires de gestion déjà adoptées par la MRC par voie de résolutions.

Le territoire et les marchés

La majorité des clients recourant actuellement aux services offerts au site de Sainte-Sophie se retrouve dans la grande région de Montréal et les régions limitrophes, soit les Laurentides et la Montérégie et, dans une moindre mesure, Lanaudière et l'Outaouais. Les besoins actuels et futurs de gestion des matières résiduelles sur ces territoires sont ainsi évalués, de même que l'évolution probable de la situation au cours des dix prochaines années (voir la carte du territoire desservi à la figure 1). INTERSAN n'est toutefois pas la seule entreprise à offrir des services de gestion des matières résiduelles dans ces régions. Ces territoires sont également desservis par les grands sites d'enfouissement situés à Lachute, à Lachenaie et à Sainte-Geneviève de Berthier. Ces sites sont pour la plupart presque remplis jusqu'à la capacité autorisée et sont en demande d'autorisation pour des agrandissements significatifs.

Les besoins de la MRC de La Rivière-du-Nord pour l'ensemble des matières résiduelles et pour toutes les filières de gestion, soit les 3RVE, seront satisfaits en priorité. Pour le bioréacteur, le marché considéré couvre la Communauté métropolitaine de Montréal (Montréal et Laval), ainsi que les quatre régions mentionnées. Ce territoire est occupé par une grande partie de la population québécoise, soit plus de 4,5 millions de personnes en 2001. La population de la région des Laurentides représente 10% de ce total (voir le tableau 1). Selon les prévisions de l'Institut de la Statistique du Québec, la population de ces régions devrait augmenter de 5,3% d'ici 2012. Plus de 4,8 millions de personnes occuperont alors ce territoire.

Tableau 1 Population actuelle des territoires desservis

Territoire	Population	% de la population du marché visé
Montréal	1 812 700	39,5%
Laval	343 005	7,5%
Laurentides	461 003	10,0%
Lanaudière	388 495	8,5%
Montérégie	1 273 346	27,7%
Outaouais	315 546	6,9%
Total du marché visé	4 594 095	100%
Province de Québec	7 237 479	-

Source : Recensement 2001 - Statistiques Canada

Tableau 2 Évolution de la population sur le territoire

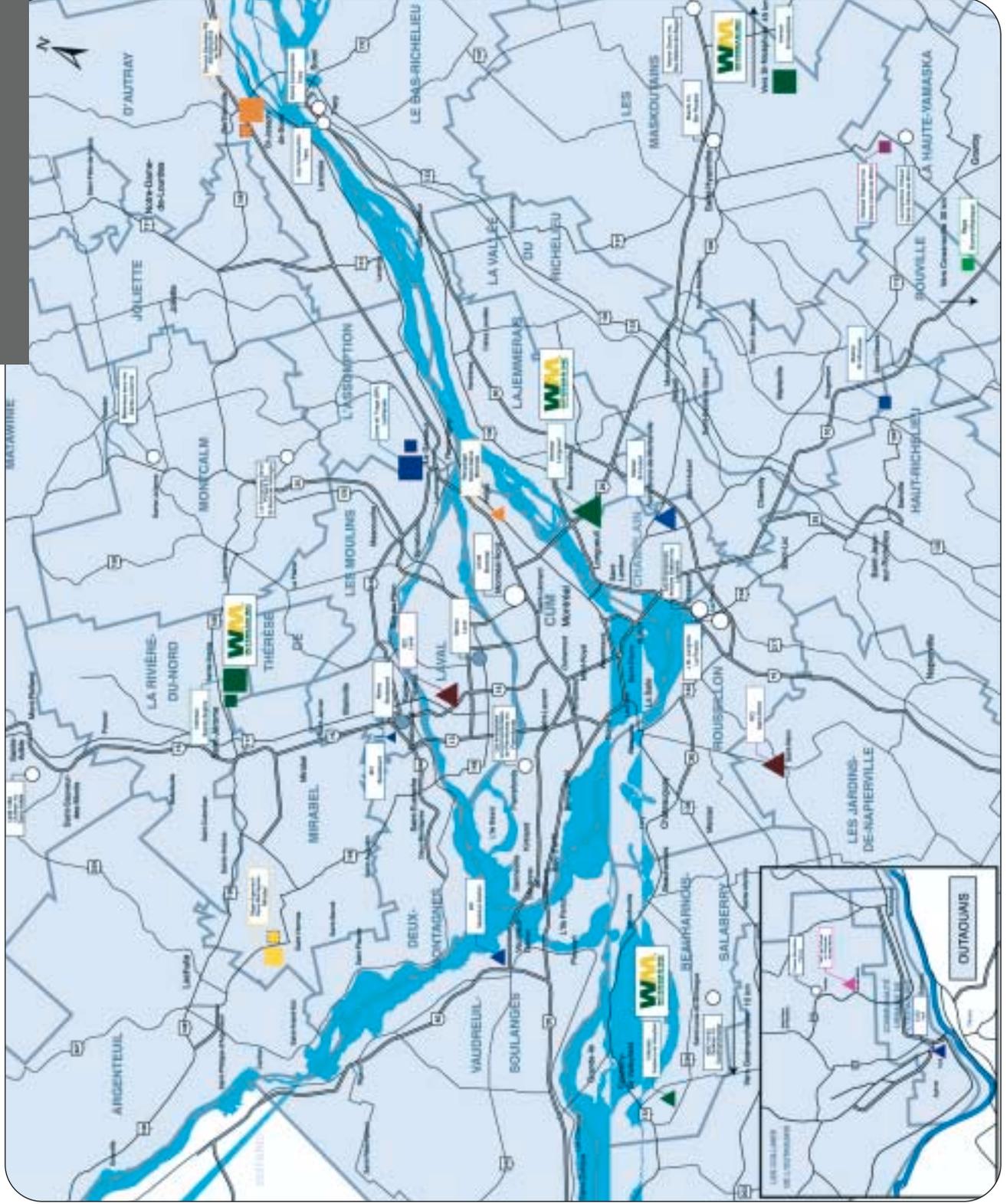
Territoire	Population 2001 ¹	Population estimée ²				
		2004	2006	2008	2010	2012
Montréal	1 812 700	1 831 300	1 843 700	1 854 100	1 864 500	1 874 900
Laval	343 005	349 000	353 100	356 500	359 900	363 000
Laurentides	461 003	475 300	485 200	494 300	503 600	512 700
Lanaudière	388 495	397 100	403 000	407 900	412 800	417 400
Montérégie	1 273 346	1 289 500	1 300 600	1 309 100	1 317 700	1 325 200
Outaouais	315 546	322 500	327 200	331 300	335 300	339 200
Total	4 594 095	4 664 700	4 712 800	4 753 100	4 793 900	4 832 300

% augmentation prévue de la population (2001 à 2012) : 5,3%

¹Données du recensement de 2001 - Statistiques Canada

²Basé sur les prévisions de l'Institut de la Statistique du Québec

Figure 1 Le territoire et les marchés



La situation actuelle au Québec

Pour établir un portrait complet de la situation des matières résiduelles, l'étude d'impact réfère aux données fournies par RECYC-QUÉBEC, d'abord pour l'ensemble du Québec, puis pour les régions constituant le marché d'INTERSAN. Ce portrait constitue le point de départ pour examiner l'évolution de la situation dans les années à venir.

Les données connues depuis 1988 permettent de constater le partage des matières résiduelles produites entre la récupération et l'élimination, pour l'ensemble des matières générées par la population et dans le

cas de chacun des individus (voir le tableau 3). La part de la récupération a ainsi doublé en dix ans pour se stabiliser à environ 35% depuis 1996. Alors que entre 1988 et 2000 la population augmentait en moyenne de 0,6% par année, la production totale de déchets a connu une croissance annuelle de 4%. Le volume produit par personne passait ainsi de 1,02 à 1,48 tonne en 12 ans. Durant ce temps, la récupération augmentait de 16% par année en comparaison d'une croissance plus lente de l'élimination de 2% par année.

Tableau 3 Évolution de la gestion des matières résiduelles (RECYC-QUÉBEC, 1988 à 2000)

	1988	1992	1994	1996	1998	2000
Destination (tonnes)						
Récupération	1 258 100	1 598 000	1 994 000	3 006 000	3 373 000	3 836 000
Élimination	5 744 000	5 513 000	5 189 000	5 491 000	5 705 500	7 056 000
Génération (tonnes)	7 002 000	7 111 000	7 183 000	8 497 000	9 078 000	10 892 000
Taux de récupération	18%	22%	28%	35%	37%	35%
Population	6 860 400	7 150 700	7 275 000	7 208 884	7 334 094	7 372 448
Destination par personne (tonne/personne/année)						
Récupération	0,18	0,22	0,27	0,42	0,46	0,52
Élimination	0,84	0,77	0,71	0,76	0,78	0,96
Génération par personne	1,02	0,99	0,99	1,18	1,24	1,48

Source : Recyc-Québec. Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

La plus grande partie des matières éliminées a été acheminée vers les sites d'enfouissement. L'élimination, après une diminution observée entre 1988 et 1994, a repris sa progression en 1994. Cette progression a même été accélérée entre 1998 et 2000, une croissance annuelle de 10,9% ayant été observée. En moyenne, l'élimination par enfouissement a augmenté à un taux de 4,2% par année depuis 1992. De 1998 à 2000, l'enfouissement a progressé de plus de 25% (voir le tableau 4).

Au cours des deux premières années de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles, soit de 1998 à 2000, des tendances telles l'augmentation rapide de la production, la stagnation de la récupération et la part croissante des résidus destinés à l'enfouissement auront une incidence significative sur les besoins de capacité d'enfouissement dans les diverses régions du Québec.

Tableau 4 Bilan des quantités de matières éliminées au Québec (Recyc-Québec, 1992 à 2000, tonnes)

Type de lieux d'élimination	1992		1994		1996		1998		2000	
	NL	QE								
A) Matières résiduelles										
Incinération	3	378 000	2	187 000	3	199 000	3	192 000	3	192 000
Enfouissement	69	3 884 000	68	4 002 000	65	4 174 000	62	4 235 000	63	5 397 000
Dépôts en tranchées	366	94 000	373	84 000	361	136 000	328	119 000	325	91 000
Dépotoirs	44	57 000	15	22 000	14	24 000	7	19 000	6	26 000
Dépôts de mat. secs	97	976 000	78	734 400	75	794 000	64	972 000	67	1 202 000
B) Boues municipales										
Incinération	2	53 000	2	65 000	2	74 000	2	75 000	3	82 000
Enfouissement		71 000		95 000		90 000		93 000		66 000
Total	581	5 513 000	538	5 189 000	520	5 491 000	466	5 705 000	467	7 056 000

Source : Recyc-Québec. Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

NL = Nombre de lieux QE = Quantités éliminées

Tableau 5 Matières résiduelles à éliminer en 2001 (estimé)

	Montréal	Laval	Laurentides	Lanaudière	Outaouais	Montérégie	Total du marché visé
Population	1 812 700	343 005	461 003	388 495	315 546	1 319 304	4 594 095
% de la population du Québec	24,6%	4,7%	6,3%	5,3%	4,3%	17,8%	62,3%
Qté de matières produites	2 682 796	507 647	682 284	574 973	467 008	1 952 570	6 799 261
Qté de matières produites/personne	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48
Qté de matières éliminées	1 740 192	329 285	442 563	372 955	302 924	1 266 532	4 410 331
Qté de matières éliminées/personne	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96
Qté de matières récupérées	943 176	178 363	239 722	202 017	164 084	686 038	2 388 929
Qté de matières récupérées/personne	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52

Source : Recyc-Québec. Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Le marché de l'élimination

La population de la grande région de Montréal et des régions limitrophes a atteint 4,6 millions de personnes en 2001. En retenant le taux de production par individu de 1,48 tonne annuellement, la quantité totale de matières à gérer s'élève à 6,8 millions de tonnes par année. Une fois que sont récupérées les quelque 2,4 millions de tonnes sur la base du taux estimé de 0,52 tonne par personne, il reste encore un volume de 4,4 millions de tonnes par année, ou 0,96 tonne par individu, qui aboutit à l'élimination (voir le tableau 5 à la page précédente). Ceci représente le besoin global d'enfouissement que le projet d'INTERSAN cherche à combler en partie.

Une proportion d'environ un million de tonnes des matières enfouies est constituée de matériaux secs qui sont présentement éliminés dans les dépôts de matériaux secs. Le reste, soit 3,3 millions de tonnes,

est dirigé à plus de 95% dans cinq grands sites d'enfouissement. Les volumes reçus par chacun de ces sites sont très variables. Les informations obtenues auprès du ministère de l'Environnement ou disponibles dans divers documents publics permettent de brosser le portrait d'ensemble de la destination des matières résiduelles enfouies autour de la région de Montréal (voir le tableau 6).

Les sites de Sainte-Sophie, de Lachenaie et de Sainte-Geneviève de Berthier desservent principalement la région de Montréal. Celui de Lachute est principalement dédié aux régions des Laurentides et de l'Outaouais, et celui de Saint-Nicéphore à la région de la Montérégie.

Les autres sites, de propriété municipale, ont des vocations locales et sont de faible capacité.

Tableau 6 Sites d'enfouissement desservant Montréal et les environs

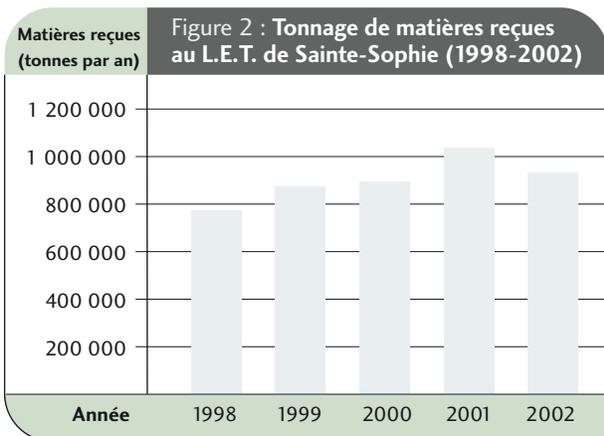
Région	Localisation	Propriétaire	Quantité enfouie Tonnes par année
Laurentides	Sainte-Sophie	Intersan	910 000
	Lachute	Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes	300 000
	Canton de Marchand	Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge	18 000
	Mont-Laurier	Régie Intermunicipale des déchets solides de la Lièvre	5 000
	Lachenaie	BFI—Usine de Triage Lachenaie	877 000
Lanaudière	Sainte-Geneviève de Berthier et Saint-Thomas	Service Sanitaire RS	600 000
Outaouais	Déléage	Ville de Maniwaki	10 000
Centre-du-Québec	Saint-Nicéphore	Intersan	500 000
Montérégie	Cowansville	Régie intermunicipale de déchets de Brome-Missisquoi	55 000
	Sainte-Cécile-de-Milton	Roland Thibault inc.	27 000
TOTAL			3 302 000

Source : Intersan et ministère de l'Environnement

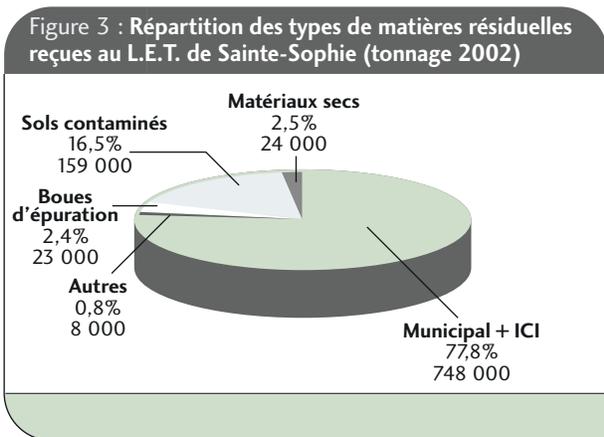
Une place pour Sainte-Sophie

Les installations de Sainte-Sophie, aménagées en bioréacteur, ont reçu de 1998 à 2002 une moyenne de 910 000 tonnes par année, soit un volume correspondant à 27% des matières résiduelles enfouies dans l'ensemble des régions de Montréal et de ses environs (voir la figure 2). Les matières résiduelles traitées au site en 2002 étaient en grande partie d'origine municipale, industrielle, commerciale et institutionnelle, soit 78%. Les sols faiblement contaminés ont compté pour 16% du total (voir la figure 3).

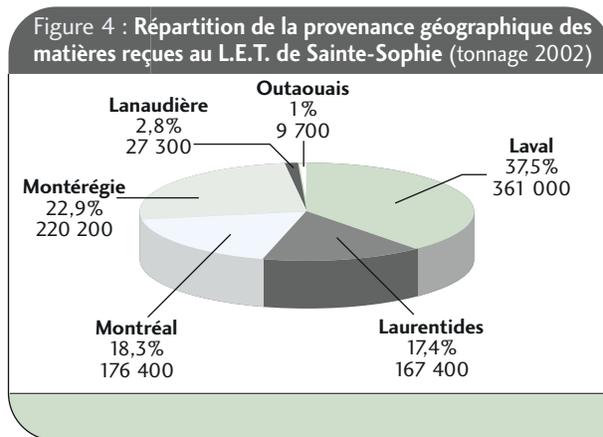
En 2002, le site a desservi une clientèle située dans quelque 64 municipalités réparties dans 14 MRC, en plus de Laval et Montréal. Des municipalités de la Montérégie sont aussi clientes du site, leurs déchets étant acheminés par des postes de transbordement situés à Saint-Rémi, Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil. Les installations d'INTERSAN à Sainte-Sophie sont aussi utilisées par des industries, des commerces et des institutions de la région des Laurentides et des territoires contigus, tels Lanaudière, l'Outaouais et la CMM.



Source : Intersan



Source : Intersan



Source : Intersan

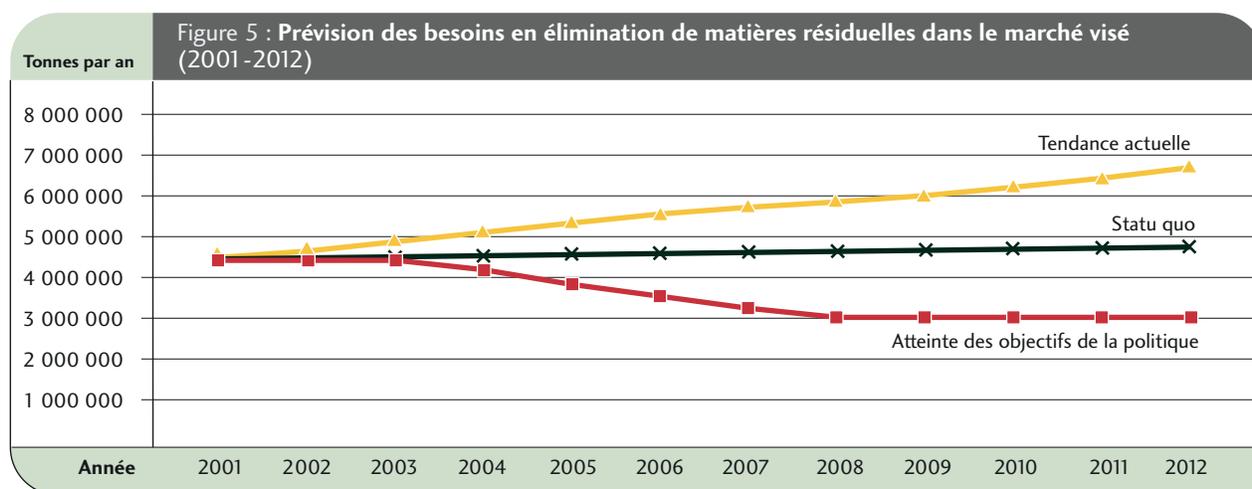
L'évolution prévisible de la situation jusqu'en 2012 a été estimée sur la base de diverses hypothèses, dont celle de l'atteinte des objectifs et des échéances fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. D'autres possibilités ont aussi été examinées, dont celle d'une progression de la situation en continuité avec les tendances historiques observées depuis l'adoption en 1988 d'une première politique de gestion des matières résiduelles visant à favoriser le recyclage. La considération des hypothèses tendancielle s'explique par le fait que les processus d'autorisation et d'aménagement de nouveaux sites pour l'élimination des déchets ultimes nécessitent des délais de plusieurs années. Les entreprises responsables doivent ainsi être prêtes à faire face à toutes les éventualités possibles, incluant celle que des délais plus longs puissent s'avérer nécessaires pour atteindre les performances de récupération attendues.

Des facteurs environnementaux, économiques et démographiques sont déterminants pour prévoir la situation future. Ainsi, l'application stricte de la politique gouvernementale favorisant la valorisation des matières résiduelles, l'augmentation de la population estimée à 4,5% d'ici 2012, et les perspectives économiques sont susceptibles d'influencer la production des matières résiduelles au cours de la

prochaine décennie. Au plan économique, l'activité d'une région et la richesse de ses habitants influencent le taux de production de matières résiduelles. Ainsi, alors que le produit intérieur brut du Québec augmentait de 2,1% entre 1988 et 2001, la quantité de matières résiduelles produites par habitant augmentait pour sa part de 3,15%.

Trois scénarios

Les scénarios examinés dans le cadre de l'étude d'impact du projet CVER d'INTERSAN à Sainte-Sophie reposent sur trois possibilités d'évolution de la situation, la première étant évidemment l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale (voir la figure 5). Un autre scénario présuppose une stabilisation de la situation observée (statu quo), soit le maintien d'ici 2012 d'un taux d'élimination de 0,96 tonne par personne et par année. Le troisième scénario repose sur l'hypothèse que la tendance à l'augmentation de la production de matières résiduelles constatée entre 1998 et 2000 se continue jusqu'en 2012. Ces prévisions démontrent que les besoins d'élimination pour le territoire desservi partiellement par le site de Sainte-Sophie se situeront en 2012 entre trois et 5,8 millions de tonnes par année, dépendant du succès dans l'application de la politique gouvernementale.



Scénario : Atteinte des objectifs

- taux de récupération de 35% entre 2001 et 2003;
- augmentation de 4,6% par an jusqu'en 2008;
- taux de récupération de 58% de 2008 à 2012;
- taux de production de 1,48 tonne par personne constant.

Scénario : Statu quo

- taux d'élimination de 0,96% constant.

Scénario : Tendence actuelle

- taux de récupération de 35% constant;
- taux de production de 1,48 tonne par personne en 2000;
- augmentation annuelle de production de 3,1%.

Nouvelles capacités requises

Tracé dans les sections précédentes, le portrait de la situation actuelle a fait ressortir un volume total de résidus éliminés de l'ordre de 4,4 millions de tonnes par année pour la grande région de Montréal et les régions limitrophes. La plus grande part de ce volume est dirigé vers cinq grands sites d'enfouissement, dont quatre arriveront à la fin de leur vie utile en 2003 ou 2004. L'évolution des besoins démontre que le volume qui devra être éliminé en 2008 se situera entre trois et 5,8 millions de tonnes par année, dépendant des succès ou non dans l'application de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. La part de cette production acheminée à Sainte-Sophie se situe présentement à environ 900 000 tonnes, soit 27% du total enfoui (voir le tableau 7).

Les propriétaires des grands sites desservant la région de Montréal et des environs ont présenté des projets d'agrandissement en vue de faire face aux besoins futurs. Ces projets doivent tenir compte de la possibilité que les besoins de capacité de réception pour les déchets ultimes pourraient varier du simple au double selon l'évolution de la situation. Dans ce contexte, INTERSAN propose un projet de développement du site de Sainte-Sophie qui, tout en étant basé sur l'atteinte des objectifs de la politique en 2008, prévoit une réserve suffisante pour faire face à l'incertitude dans l'estimation des quantités futures à éliminer. Pour INTERSAN, ce projet s'insère dans une période de transition et de changement des pratiques de gestion des matières résiduelles au Québec. Ceci explique que la demande d'autorisation pour le projet CVER de Sainte-Sophie porte sur une durée limitée de neuf ans, ce qui donnera aux intervenants le temps de voir

l'impact que les efforts de récupération et de recyclage exigés par la politique gouvernementale aura sur la production et l'élimination des matières résiduelles.

La capacité évaluée pour le traitement des résidus ultimes par l'éventuel bioréacteur de Sainte-Sophie a été établie de façon à permettre à INTERSAN de préserver sa part actuelle du marché de l'élimination et de se donner une certaine flexibilité face aux changements possibles au cours des dix prochaines années. L'estimation d'une demande sur le marché pour une capacité de traitement de l'ordre d'un million de tonnes maintiendrait essentiellement l'activité du site à son niveau actuel. Ce volume tient compte de la part actuelle d'INTERSAN dans le marché en y ajoutant une faible réserve comme marge de manœuvre (voir le tableau 8).

Tableau 8 Capacité proposée pour le bioréacteur de Sainte-Sophie

	Quantité (en tonnes par an)
Quantité moyenne reçue au site de Sainte-Sophie	910 000
Part actuelle du marché	27%
Marché futur selon la Politique 1998-2008	2 954 000
Part du marché futur du bioréacteur de Sainte-Sophie	27%
Quantité future calculée pour le bioréacteur de Sainte-Sophie	800 000
Marge de manœuvre (25%)	200 000
Capacité totale estimée pour Sainte-Sophie	1 000 000

Tableau 7 Besoins de nouvelles capacités d'élimination

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Atteinte des objectifs de la politique	Tendance actuelle	Statu quo
Années 2003 à 2012 (incl.)			
Quantité de matières résiduelles à éliminer	34 212 000	57 723 000	45 511 000
Capacité résiduelle des sites d'enfouissement existants	10 598 000	10 598 000	10 598 000
Besoin de capacité additionnelle totale	23 614 000	47 125 000	34 913 000
Pour l'année 2008			
Matières résiduelles à éliminer	2 955 000	5 848 000	4 563 000
Quantité éliminée aux LES existants	675 000	675 000	675 000
Besoin de capacité additionnelle	2 280 000	5 173 000	3 888 000

Des avantages environnementaux et régionaux

L'approche commerciale d'INTERSAN pour le développement du site de Sainte-Sophie se fonde en priorité sur la réponse aux besoins de la MRC de La Rivière-du-Nord tels qu'ils seront précisés lors de l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles. Le CVER est ainsi conçu pour recevoir l'ensemble des matières résiduelles en vue de les traiter et de les valoriser selon les meilleures technologies disponibles. L'ajout du bioréacteur pour recevoir une partie des résidus des régions métropolitaines et limitrophes se traduira par des économies de coûts et des retombées économiques pour les municipalités et les contribuables de la MRC.

Une sécurité environnementale accrue

INTERSAN mise en plus sur le respect et le soutien de la politique gouvernementale favorisant une augmentation rapide de la récupération et du recyclage d'ici 2008. La technologie du bioréacteur pour le traitement des résidus ultimes et la production de biogaz à des fins énergétiques répond avec une efficacité supérieure à l'enfouissement conventionnel aux exigences de sécurité environnementale qui compte au nombre des orientations principales de la politique 1998-2008 du gouvernement du Québec. Les installations de Sainte-Sophie contribueront non seulement à respecter les exigences d'étanchéité et de confinement déjà très élevées requises par la réglementation gouvernementale, mais feront en plus appel à des techniques qui atteignent des performances encore plus élevées que les normes de sécurité inscrites dans le Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles en voie d'adoption.

Des prix plus compétitifs

La technologie de pointe du bioréacteur mise en place par INTERSAN dans ses sites devance et dépasse les exigences environnementales les plus sévères, tout en transformant les résidus en produits utiles, tel que l'énergie. Depuis 2001, un bioréacteur est en opération sur une partie du site de Sainte-Sophie, ce qui donne à INTERSAN un avantage opérationnel sur les lieux d'enfouissement technique conventionnels. Les municipalités profitent des avantages qu'offre les installations de Sainte-Sophie, puisque le tarif de traitement s'établit présentement à 35 \$ par tonne, un prix très compétitif par rapport aux sites d'enfouissement conventionnels employant les nouvelles technologies de protection de l'environnement. La technologie du bioréacteur et les bénéfices qui peuvent en être tirés permettent de compenser les hausses importantes des

coûts pour les municipalités et les contribuables que supposent l'aménagement de sites d'enfouissement à très haute sécurité environnementale.

La flexibilité interrégionale

Le traitement des volumes importants s'impose pour des raisons de sécurité environnementale et de rentabilité. Cette possibilité suppose une grande souplesse dans la circulation des matières résiduelles entre les régions et les MRC. En comptant sur cette flexibilité qui existe déjà dans la grande région de Montréal, INTERSAN est en mesure d'offrir à ses clients des solutions d'élimination sécuritaires et économiques. INTERSAN fait par la suite bénéficier de ces économies d'échelle obtenues par le traitement de volumes importants de matières résiduelles dans les ententes négociées avec les municipalités et les MRC qui accueillent ses installations. Dans l'exercice de son droit de regard sur la provenance et la destination des matières résiduelles sur son territoire, la MRC de La Rivière-du-Nord a reconnu les avantages de cette souplesse interrégionale en s'assurant des meilleures conditions de respect des exigences environnementales et de la politique gouvernementale. En conséquence, les municipalités et les contribuables pourront bénéficier de tarifs avantageux, économisant sur les coûts d'élimination et dégageant des sommes pour l'investissement dans les programmes de récupération, de valorisation et de recyclage.

Incitation à la récupération

Les municipalités et les entreprises qui feront appel aux services d'INTERSAN pour le traitement par bio-réaction de leurs matières résiduelles devront ainsi faire préalablement la preuve de leur engagement dans des programmes pour augmenter la récupération et le recyclage, en diminuant d'autant la part des matières résiduelles acheminées vers les lieux d'élimination. De la même façon, par son projet de valorisation environnementale des résidus, INTERSAN entend d'une part continuer à consacrer des efforts significatifs pour inciter ses clients et la population à des pratiques améliorées de récupération et de recyclage, ainsi qu'à la réduction de la production de déchets. D'autre part, le CVER constitue un moyen concret pour appuyer les efforts de la MRC de La Rivière-du-Nord dans ses efforts pour atteindre les objectifs de réduction et de valorisation fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.



2535, 1^{ère} rue
Sainte-Sophie (Québec)
J5J 2R7
(450) 438-5604